

CONDITIONS D'ADMISSION AU CYCLE INTERNATIONAL

CENTRALE-SUPÉLEC en 2014

L'admission au Cycle international de formation est ouverte aux candidats non-français qui n'effectuent pas leur scolarité en France et qui résident au Maroc, au Liban, en Tunisie, au Gabon ou en Côte d'Ivoire. Des épreuves écrites, communes avec le concours Mines-Ponts, sont organisées au Maroc, au Liban, en Tunisie, au Gabon ou en Côte d'Ivoire pour les candidats qui ont suivi leur scolarité dans ces pays et qui sont présentés par un lycée en liaison avec l'Ambassade de France.

Inscriptions :

La procédure commune d'inscription est disponible sur <http://www.scei-concours.fr/>. L'inscription par Internet est obligatoire entre **le 10 décembre 2013 et le 10 janvier 2014 à minuit**.

Les frais de dossier d'un montant de **210,00 €**, restent, dans tous les cas de figure, acquis à l'École Centrale Paris. Le concours Centrale-Supelec Cycle International est un concours commun aux écoles suivantes : Ecole Centrale Paris (ECP), Supélec, Ecole Centrale de Lyon (ECL), Ecole Centrale de Lille (ECLille), Ecole Centrale de Nantes (ECN), Ecole Centrale de Marseille (ECM), Institut d'Optique Graduate School (SupOptique).

Les candidats ne peuvent pas se présenter à une École du concours par deux voies d'accès.

Épreuves écrites :

Les épreuves écrites, organisées localement par le concours Mines-Ponts, sont des **épreuves probatoires** auxquelles les écoles du concours Centrale-Supélec Cycle International ont choisi d'affecter les coefficients suivants :

Tableau 1 : matières, durées et coefficients à l'écrit

Filières	MATIÈRES	Durée	Coefficient
MP	Mathématiques 1	3h	24
	Mathématiques 2	4h	24
	Physique 1	3h	13
	Physique 2	3h	13
	Chimie	1h30	6
	S.I. ou informatique	3h	16
	Français	3h	4
PC	Mathématiques 1	3h	16
	Mathématiques 2	3h	16
	Physique 1	3h	24
	Physique 2	4h	24
	Chimie	4h	16
	Français	3h	4
PSI	Mathématiques 1	3h	16
	Mathématiques 2	3h	16
	Physique 1	3h	16
	Physique 2	4h	19
	Chimie	1h30	8
	Sciences Industrielles	4h	21
	Français	3h	4

Les candidats sont invités à se référer aux notices Mines-Ponts disponibles sur : <http://concours-minesponts.telecom-paristech.fr/> pour ces épreuves écrites.

Épreuves orales :

À l'issue des épreuves écrites, les candidats peuvent être admis à passer les épreuves orales organisées par l'ECP en région parisienne. Ce sont *ces seules épreuves orales*, affectées des coefficients indiqués dans le tableau ci-après, qui serviront à établir le classement des candidats.

Tableau 2 : matières et coefficients à l'oral

Filières	MATIÈRES	Coefficient
MP	Mathématiques 1	19
	Mathématiques 2	19
	Physique 1	15
	Physique 2	15
	Chimie	8
	T. P. de Physique	12
	TIPE	12
PC	Mathématiques 1	14
	Mathématiques 2	14
	Physique 1	18
	Physique 2	18
	Chimie	12
	T. P. de Physique ou de Chimie *	12
	TIPE	12
PSI	Mathématiques 1	14
	Mathématiques 2	14
	Physique	16
	Physique-Chimie	17
	T.P. de Physique	12
	Sciences Industrielles pour l'Ingénieur	15
	TIPE	12

* Pour l'épreuve de Travaux Pratiques de la filière PC, les candidats ont une chance sur deux d'être interrogés en Physique ou en Chimie.

Les candidats sont invités à se référer aux notices Centrale-Supélec disponibles sur : <http://www.concours-centrale-supelec.fr/> pour ces épreuves orales.

Admission :

L'admission des candidats est déterminée par la procédure d'appel commun en fonction de leurs résultats et de leur classement. Les écoles ne définissent pas de quota de places par pays.

Les candidats admis par cette voie le sont en qualité d'élèves stagiaires et obtiendront la qualité d'élèves ingénieurs s'ils sont admis à passer en deuxième année.

Tableau 3 : places offertes en 2014

	ECP	Supélec	ECL	ECLille	ECN	ECM	SupOptique
MP	15	5	3	3	3	2	3
PC	5	1	1	1	1	2	2
PSI	5	1	1	1	1	1	1